

## **PROLONGATION DES AIDES A L'EMBAUCHE DE JEUNES EN ALTERNANCE**

Les aides exceptionnelles prévues pour l'embauche de salariés en alternance sont prolongées pour les embauches réalisées jusqu'au **31 décembre 2010**.

### Aides pour favoriser l'embauche d'apprentis :

- **les entreprises de moins de 50 salariés** qui embauchent un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire par rapport à leur effectif d'apprenti au 23 avril 2009 : **aide forfaitaire de 1800 €** ;
- **les entreprises de 11 salariés et plus** : dispositif « **zéros charges apprentis** » pour une durée de 12 mois ;

### Aide à l'embauche en contrat de professionnalisation :

Aide forfaitaire pour l'embauche de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation (1000 € dans le cas général, 2000 € pour certains publics particuliers).

*Réf : décret du 30 juillet 2010, JO du 31*